



Chevilley

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de CHEVILLEY

Envoyé en préfecture le 25/08/2026
Reçu en préfecture le 25/08/2026
Publié le 25/08/2026
ID : 045-214500936-20260819-DEC_21_2026-CC



DÉCISION DU MAIRE N° 21/2026

**Objet : Achat public
Acquisition de 30 climatiseurs mobiles pour les écoles
et la garderie périscolaire
Société YESSS Orléans est**

Le Maire de la commune de CHEVILLEY,

***Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article l'article L.2122-22 ;
Vu la délibération n°2020/027 du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, relative aux
délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;
Considérant la proposition financière de la société Yesss Orléans Est ;***

DÉCIDE

Article 1^{er} : De signer la proposition financière de la société Yesss Orléans Est ayant son siège social 32 rue des Frères Lumière – ZAC des Châtelliers – 45800 SAINT JEAN DE BRAYE, pour l'acquisition de 30 climatiseurs mobiles pour les écoles et la garderie périscolaire, pour un montant de 10 700,10 € HT, soit 12 840,12 € TTC.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune.

Article 3 : Madame la Directrice des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Fait à Chevilley, le 19 août 2026
Le Maire,
Dominique LORCET**

